Décision 02-D-29 du 07 mai 2002

relative à des pratiques relevées dans le cadre de la passation des marchés publics de la signalisation routière horizontale du département de la Saône et Loire

Posted on: 24 juin 2002 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Société d'Applications Routières, Prosign

Lire

le texte intégral de la décision

47.98 Ko